



## Au Grand Conseil Vaudois

### **Interpellation : Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances publiques vaudoises à partir de 2011**

#### Développement :

Au cours de ces dernières années, notre canton s'est beaucoup investi dans le développement de l'accueil de jour, en particulier de l'accueil des enfants. Si ce type de démarche trouve une légitimité, elle génère également un coût qui n'est pas à négliger. D'une manière globale, il apparaît que l'ouverture très large et la promotion de l'offre ont généré des résultats dépassant les prévisions établies par les responsables, alors même qu'une forte croissance de la demande est attendue jusqu'en 2011. Ces résultats très positifs sont probablement aussi dus au doublement de l'aide au démarrage de 3'000 à 6'000 francs par place créée.

Aujourd'hui ce soutien très généreux a certes généré la création et le financement de places d'accueil, qu'en est-il des charges d'exploitation pérennes ?

Ce magnifique tableau a son revers : le financement pérenne de l'ensemble du système d'accueil de jour par les collectivités publiques vaudoises et les utilisateurs. La Confédération vient de faire savoir qu'elle entend réduire sa contribution de 140 millions à 80 millions de francs à partir de 2011. Une telle décision aura probablement comme première résultante un report direct d'une partie des engagements financiers de la Confédération sur les cantons ou les communes.

Ce d'autant plus que, comme le relève les acteurs occupés à la gestion de ces nouvelles prestations, il ne serait pas aisé de faire un pas en arrière. Les collectivités publiques, en particulier les communes, devront assumer les conséquences financières directement liées aux besoins effectifs créés par l'offre précitée.

#### Questions au Conseil d'Etat :

1. Combien de places pour l'accueil de jour offre aujourd'hui notre canton, y compris par les communes ou les sociétés privées ?
2. A combien s'élèvent aujourd'hui les différents frais de la prise en charge de l'offre totale précitée ? Et quelles sont les participations financières des différents acteurs ?
3. Quelles pourraient être les incidences financières, en termes de réduction de prestations ou de contributions plus larges des parents, pour le canton suite à la réduction annoncée dès 2011 de plus de 40% des prestations d'aide au démarrage pour l'accueil de jour ?

4. La croissance de l'offre de places d'accueil va-t-elle se restreindre, sous l'effet de la réduction du soutien de la Confédération ou suite à une demande en baisse, dès 2011 ?
5. Ne devrait-on pas revenir rapidement à une aide de 3'000 francs par place créée afin de pouvoir offrir un soutien plus large dans le cadre de l'aide au démarrage ?
6. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants mène une campagne très porteuse pour la création de places d'accueil pour les enfants. Ce soutien très généreux a certes généré la création et le financement de places d'accueil, qu'en est-il des charges d'exploitation pérennes ?
7. A-t-on la certitude que les collectivités publiques, les entreprises et les parents seront à même de financer l'exploitation des structures d'accueil dans les années à venir, sans pression financière supplémentaire sur les pouvoirs publics ?

Oulens, le 2 juin 2010

**Aliette Rey-Marion,**  
Députée

*A. Rey*

*Patricia Développe*